



HAL
open science

A propos d'implantation terminologique. Questionner l'usage ou le sentiment linguistique ?

Valérie Delavigne, François Gaudin

► To cite this version:

Valérie Delavigne, François Gaudin. A propos d'implantation terminologique. Questionner l'usage ou le sentiment linguistique ?. Cahiers de Linguistique Sociale, 1996, Le questionnement social., 28-29, pp.131-140. hal-00924220

HAL Id: hal-00924220

<https://hal.science/hal-00924220>

Submitted on 6 Jan 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Valérie DELAVIGNE et François GAUDIN

A PROPOS D'IMPLANTATION TERMINOLOGIQUE. QUESTIONNER L'USAGE OU LE SENTIMENT LINGUISTIQUE ?

La Délégation générale à la langue française (DGLF) a lancé en 1991 un appel d'offres visant à l'étude de l'implantation des termes officiels. Il s'agissait là d'une innovation concernant l'évaluation d'un pan de la politique linguistique menée en France depuis plusieurs années. Six équipes universitaires ont ainsi pris en charge une discipline, ou une sphère d'activité, différente : informatique, télédétection, médecine, audiovisuel, métallurgie, génie génétique. Chacune a résolu diversement les problèmes liés à la constitution d'un corpus, ainsi que les difficultés posées par l'estimation de l'usage effectif des termes par les locuteurs. Nous présenterons rapidement les méthodologies adoptées. Leur diversité permet de cerner quelques unes des difficultés spécifiques que pose la description des usages de vocabulaires circulant dans des communautés socioprofessionnelles et sociolinguistiques réduites. L'accent sera plus particulièrement mis sur la problématique de l'enquête orale en contrastant les différentes stratégies mises en oeuvre.

1. LES COMMISSIONS MINISTERIELLES DE TERMINOLOGIE ET LES ENQUETES D'IMPACT

Pour contrebalancer l'hégémonie de l'anglais comme langue des sciences et techniques, la France s'est dotée depuis 1973 de commissions ministérielles de terminologie (CMT), actuellement au nombre de 19, installées au sein des ministères concernés, et dont le travail est coordonné par la DGLF. Ces commissions produisent des arrêtés au *Journal Officiel* recueillis dans le *Dictionnaire des termes officiels* (environ 4000 termes actuellement). Elles ont pour rôle « d'établir, pour un domaine donné, un inventaire des lacunes du vocabulaire français, de recueillir, proposer ou réviser des termes ou des néologismes en tirant profit des richesses de la francophonie, et de veiller à la diffusion des terminologies officielles »⁽¹⁾. C'est sur ce dernier aspect de la diffusion que la Délégation a souhaité évaluer l'impact des arrêtés émis par les CMT sur l'usage. A cette fin, elle a lancé un appel d'offres auquel ont répondu six équipes universitaires :

- Michel Chansou a dirigé au sein de l'INaLF (laboratoire « lexicométrie et textes politiques ») l'enquête sur les termes de l'audiovisuel et de la publicité ;
- l'université de Rennes II (Craie), sous la direction de Daniel Gouadec, a mené l'étude pour l'arrêté traitant des termes de l'informatique ;
- l'université de Toulouse (Centre de Linguistique et de Dialectologie - CLID) a évalué l'impact de l'arrêté de métallurgie de transformation appliquée à l'aéronautique (enquête menée par Evelyne Gasquet et Isabelle Villebrun) et de l'arrêté de la télédétection aérospatiale (enquête conduite par Josiane Rouges-Martinez) ;
- l'université de Lyon 2 (Centre de Recherche en Terminologie et Traduction) a pris en charge les arrêtés de santé et de médecine sous la direction de Philippe Thoiron ;
- enfin, l'université de Rouen a mené l'enquête sur l'implantation des termes du génie génétique sous la direction de Louis Guespin.

Au plan des résultats, un constat général s'impose : l'ignorance de la grande masse des locuteurs de l'existence même des commissions, ainsi que des arrêtés émis. Parler d'implantation reste donc utopique. Il arrive cependant que quelques termes officiels aient une existence autre que livresque : les locuteurs de certaines sphères d'activité ont conscience qu'une norme existe, même si elle n'est pas utilisée. En outre, les récents débats suscités par la loi Toubon en ont favorisé la connaissance.

Le point qui nous intéresse ici n'est pas de relever l'absence de diffusion efficace, mais d'examiner les méthodologies mises en oeuvre afin d'examiner l'usage. En répondant à l'appel de la DGLF, chaque équipe avait toute liberté de créer sa propre méthodologie de recueil des données et d'analyse. Chacune a apporté une réponse qui lui semblait adaptée.

2. LES METHODOLOGIES DES ENQUETES

Les méthodologies mises en oeuvre sont donc extrêmement diverses. Les indicateurs n'ont pas été uniformes. Certaines équipes ont considéré qu'un terme était implanté en se fondant uniquement sur l'examen de l'écrit ; d'autres ont intégré l'étude de l'oral.

Nous nous attacherons ici spécifiquement aux méthodes de questionnement oral ainsi qu'aux diverses acceptions dont « l'oral » a été l'objet selon les enquêtes, et soulignerons la polysémie du terme *enquête*. Chaque méthode possède son intérêt propre et soulève un certain nombre de problèmes : nous évoquerons les plus cruciaux.

2.1 L'enquête sur les termes de médecine

La question de l'implantation a conduit l'équipe lyonnaise, sous la direction de Philippe Thoiron, à distinguer l'**emploi** effectif des termes et leur **connaissance**, l'emploi étant corrélé aux situations de communication, les degrés de connaissance, hiérarchisés. Cette opposition s'avère très fructueuse.

- L'emploi est recensable directement. L'entretien semi-directif permet de « rassembler des informations sur la fréquence d'emploi du terme, *subjectivement estimée* par les enquêtés » (c'est nous qui soulignons).
- La connaissance renvoie à une approche plus fine nécessitant des « stratégies d'accès permettant d'appréhender le niveau de familiarité avec le terme ». La démarche est ici conceptuelle, la définition servant de stimulus pour l'obtention du terme français sur la base d'une équation :

$$\text{concept} = \text{définition} = \text{terme A/terme B/terme C,}$$

l'idée étant que « la définition et le terme sont dans un rapport de substitution ». Le terme anglais servait de stimulus second en cas d'échec. Si le terme français n'était pas donné, il était alors proposé à l'interviewé, et si celui-ci ne le reconnaissait pas, il était réputé inconnu.

L'équipe a mené des « entretiens semi-directifs » auprès de 60 locuteurs : 30 médecins spécialistes, 10 généralistes et 20 étudiants en médecine. Il s'agissait en fait d'un questionnaire purement métalinguistique, relativement strict, qui permettait d'obtenir 4 degrés de connaissance à partir d'un guide préétabli.

Or un terme peut être reconnu, mais pas utilisé. Il fait alors partie d'un lexique virtuel, certaines propositions officielles étant apparues comme des mots fantômes. On glisse alors de la problématique de l'implantation à celle de l'apparition, le problème sous-jacent étant celui de la mémoire lexicale. Ajoutons qu'un terme retrouvé peut être d'usage très limité, comme c'est le cas d'officialismes présents uniquement dans les documents officiels (par exemple, ceux du CSA concernant le vocabulaire de l'audiovisuel).

En outre, il conviendrait de nuancer selon le degré de prévisibilité du terme français

- par rapport à la définition, s'il est morphologiquement motivé (« récipient dont le contenu absorbe certains composants de l'air expiré » : *absorbeur*, « relatif au cardia » : *cardial*) ;
- par rapport au terme anglais si les deux sont très proches (*deletion/délétion*, *trapping/trappage*).

Au plan méthodologique, on peut noter ici que la simple reconnaissance d'une forme proposée ne préjuge en rien de son degré d'implantation. On peut l'avoir rencontrée de façon très occasionnelle et s'en souvenir, indépendamment de son assiette sémantique. D'autre part, l'évaluation de l'implantation repose ici sur un crédit maximal accordé aux définitions : un terme peut être implanté sans être relié à l'énoncé définitoire, qu'il soit utilisé dans un sens ayant évolué, ou que la définition ne soit pas suffisamment parlante pour le locuteur. C'est là une difficulté qui réside dans l'évaluation conjointe de l'implantation du terme, d'une part, et de l'adéquation définition / sens en usage, d'autre part.

2.2 L'enquête sur les termes de l'informatique

Pour étudier l'implantation des termes officiels de l'informatique, la démarche adoptée par l'équipe rennaise de Daniel Gouadec s'est fondée sur la recherche d'attestations. A des sources écrites finement typifiées s'ajoutent les propos de locuteurs, enregistrés à leur insu, placés sur le même plan que les productions écrites. L'oral est traité dans l'ensemble sans qu'il soit tenu compte de sa spécificité. En outre, il a été procédé à l'unification entre les corpus oraux, ce qui peut influencer les résultats : entretiens et discussions correspondent à des situations d'interaction bien différentes, les premiers supposant le plus souvent un minimum de protocole. A partir du corpus écrit et oral ont été comptées les occurrences des termes officiels et anglais.

Un autre volet de l'enquête comprenait trois questionnaires. Le premier visait à déterminer si les cinquante personnes interrogées, impliquées dans l'informatique « à quelque titre que ce soit », étaient en mesure de définir les termes officiels (« Comment désignez-vous X ? », où X reprenait la définition d'un des 20 officialismes tirés au sort). La variété des réponses obtenues montre la difficulté de répondre à une telle question, le taux de bonnes réponses étant d'ailleurs « extrêmement faible ».

Le second questionnaire tendait à établir la capacité des mêmes locuteurs à désigner les termes officiels par les définitions officielles (« Pouvez-vous décrire ou définir x ? » où x est un des termes officiels). Le taux de

non-réponses est extrêmement élevé (63%), ce à quoi Daniel Gouadec conclut que les termes officiels sont mal connus. Or on peut de nouveau souligner la difficulté d'un tel exercice : il n'est pas sûr qu'avec des termes plus répandus et un protocole identique, les résultats obtenus soient plus probants.

Un dernier questionnaire interrogeait les utilisateurs sur la manière dont ils percevaient l'intervention des politiques linguistiques et sur leur attitude face à la francisation. Il visait à déterminer, à travers les avis des professionnels concernés, les facteurs susceptibles de favoriser ou, au contraire, de freiner les processus de francisation, d'une part, et d'implantation des termes officiels, d'autre part.

2.3 L'enquête sur les termes de la métallurgie

Afin de mesurer l'implantation d'un terme, l'équipe de Toulouse a constitué un corpus de 54 termes, l'enquête ayant connu deux modes de passation, écrit et oral, auprès de 72 élèves et 12 enseignants du secondaire. L'étude visait à mesurer la déclaration de connaissance et d'emploi selon les situations de communication (position épilinguistique).

La partie orale de l'enquête menée auprès des élèves se déroulant en milieu scolaire, on peut poser le problème de l'influence du contexte institutionnel sur la production des résultats : l'enquête pouvait être perçue comme une évaluation, d'autant plus que le libellé de la question était déjà directif et normatif. Il était en effet demandé à l'élève de produire un énoncé en employant le terme en dehors de tout contexte situationnel, si ce n'est celui, spécifique, de l'entretien. Une telle contrainte ne favorise pas les réponses spontanées. Impératif et cadre formel linguistique imposé produisent l'effet inverse du but visé : comment obtenir un écho de l'usage alors que toutes les conditions sont réunies pour le falsifier ?

Au cours de cette passation orale, l'enquêté répondait à neuf questions portant sur le sens, la morphologie et le sémantisme du terme, questions qui peuvent être également peu propices à la production. Ainsi, les réponses à la question « Connaissez-vous des synonymes ? » auraient sans doute été différentes si la question avait été « Quels sont les autres mots que vous connaissez ? ». Les questions ne permettent pas à l'enquêté de modifier ou de préciser les réponses données lors de l'enquête écrite. En revanche, les questions ouvertes portant sur l'explication du terme font appel à ses compétences communicatives, verbales et non verbales (représentation par dessin, schéma, recours au référent s'il est matériellement présent), ce qui constitue un apport et une originalité.

La dernière injonction, « donner une définition pour un dictionnaire », ancre à nouveau l'enquête dans un champ normatif. En faisant intervenir les compétences métalinguistiques de l'enquêté, on retrouve l'hypothèse de l'adéquation terme/définition utilisée dans l'enquête sur les termes de santé.

2.4 L'enquête sur les termes de la télédétection

La seconde étude toulousaine s'est centrée sur une typologie des situations de communication auxquelles un spécialiste de télédétection peut être confronté : 12 à l'écrit, 10 à l'oral (de la conférence à l'émission), qui s'articulent autour de types d'échanges formels et informels.

COMMUNICATION ORALE

COMMUNICATION ECRITE

CO1	Conférence scientifique (colloque, symposium...).	CE1	Articles de revues scientifiques.
CO2	Compte-rendu d'activité ou de recherche d'un laboratoire.	CE2	Rapports/bilans d'activité de laboratoires.
CO3	Cours universitaire (utilisé par des enseignants).	CE3	Rapport de soutenance de thèse.
CO4	Cours universitaire (utilisé par des étudiants).	CE4	Manuel de référence de la discipline.
CO5	Soutenance de D.E.A. ou de Thèse.	CE5	Cours photocopie élaboré par un enseignant.
CO6	Conversation type : «briefing» entre spécialistes.	CE6	Copie d'étudiant (contrôle de connaissances).
CO7	Echanges spontanés entre collègues ou spécialistes.	CE7	Correspondance à titre professionnel entre collègues.
CO8	Echanges spontanés avec des non-spécialistes.	CE8	Correspondance à titre privé (échanges amicaux).
CO9	Echanges entre spécialistes à caractère confidentiel.	CE9	Correspondance administrative (réponses à appels d'offres, projets de recherche...).
CO10	Emission de vulgarisation scientifique (radio, télévision).	CE10	Circulaires, décrets, arrêtés.
		CE11	Echanges entre spécialistes à caractère confidentiel.
		CE12	Articles de vulgarisation scientifique.

Les informateurs étaient de deux types : d'une part, douze spécialistes intervenant dans des activités de formation et/ou de recherche, d'autre part, huit spécialistes oeuvrant à l'élaboration ou à la commercialisation des produits de télédétection, présupposant des conduites langagières différenciées. Les questionnaires étaient confiés et remplis à loisir par les enquêtés et portaient sur la déclaration de trois types de conduite langagière possibles :

- l'utilisation,
- l'hésitation,
- le rejet,

et sur une conduite de substitution. Lorsqu'ils les rendaient, un « entretien » avait lieu qui permettait de recueillir des données qualitatives sur les résultats proposés.

L'enquête a donc porté non sur des attestations lors de dépouillements, mais sur des déclarations d'usage. Les pratiques langagières ne sont alors perçues qu'à travers le filtre des discours méta- et épilinguistiques.

La typologie des situations de communication utilisée pourrait être utilement testée sur des corpus d'enregistrements. Mais on retrouve ici deux degrés de pertinence différents : les situations peuvent être contrastées pour dépister des différences d'intentions de communiquer : « que diriez-vous en situation de... ? ». C'est ici leur objet. Elles peuvent s'avérer appropriées au niveau des représentations, mais ne pas l'être autant au regard des pratiques langagières effectives. En outre, si l'on propose des catégories *a priori* différentes, on obtient des réponses qui valident les classes créées. La problématique relève ici de la production d'une opinion à partir de catégories pré-construites. On retrouve là un des travers des sondages qui tendent à construire une opinion qui ne leur préexiste pas nécessairement.

On aura donc intérêt à ne tenir compte que des différences de résultats très significatives et peut-être à se méfier des catégories trop proches (briefings/conversations spontanées avec des spécialistes/ou non).

Reste à souligner les enseignements de la typologie mise en oeuvre et son intérêt méthodologique. En effet, le contraste des situations de communication a permis de mettre en évidence des réponses parfois très différentes. Notamment, on remarque que se distinguent les situations de vulgarisation et la production de textes normatifs (circulaires, décrets, arrêtés) ; des hésitations plus grandes apparaissent quand le public visé est soit très large, soit confidentiel.

Les conduites d'hésitation sont plus nombreuses lorsque les déclarations d'utilisation sont rares. La cohérence de cette attitude autorise à se demander s'il n'y a pas là un effet vertueux de la passation solitaire : en effet, en

situation d'interaction, les personnes interrogées se sentent plus facilement tenues d'avoir une opinion. Le poids du questionnement se trouve sans doute atténué quand la réponse est différée.

2.5 L'enquête sur les termes de l'audiovisuel et de la publicité

L'étude d'évaluation des termes de l'audiovisuel et de la publicité a été conduite en observant un corpus écrit choisi selon un critère de représentation de différentes situations de communication. L'enquête orale, qui devait être menée auprès de 40 enseignants, professionnels et techniciens, était en cours, mais a été interrompue en raison du biais introduit par les débats autour de la loi Toubon.

Cette « enquête orale » se présente de la façon suivante. Un « questionnaire » est envoyé avant « l'entretien d'enquête ». Durant celui-ci, les enquêtés répondent au questionnaire, qui présente la liste sélectionnée des termes proscrits et des propositions de la Commission, afin de dire s'ils utilisent ou non ces recommandations. Trois réponses sont possibles :

- vous utilisez souvent ce terme ou d'une façon habituelle ;
- vous l'utilisez parfois (dans ce cas, dans quelle situation : cours, notice administrative, note technique, emploi de substitution, etc.) ;
- vous ne l'utilisez jamais, ou très rarement.

Soulignons là-encore la grande confiance en la conscience linguistique des locuteurs.

L'entretien, non enregistré et retranscrit à l'aide de notes, est mené sous la forme d'une conversation « libre » au cours de laquelle trois thèmes doivent être abordés : la connaissance de l'action des pouvoirs publics, celle des travaux des commissions et des arrêtés, et l'intervention des pouvoirs publics (souhaitable ? sous quelle forme ?).

2.6 L'enquête sur les termes du génie génétique

Pour parvenir à une étude convaincante de pratiques langagières aussi spécialisées, l'équipe rouennaise a choisi d'observer des discours contrastés, que ce soit à l'écrit, par la sélection éditologique des sources, ou à l'oral, en optant pour l'enregistrement de discours variés et en complétant ce corpus par des enquêtes semi-directives centrées sur les pratiques de recherche et d'enseignement et non sur des discours épi- et métalinguistiques.

Nous avons choisi d'enregistrer des interventions en nous intéressant à deux types d'oraux, l'un produit au cours d'entretiens semi-directifs, l'autre recueilli en situation d'enseignement, cours ou séminaire. De notre point de vue, il nous fallait intégrer l'oral, et ceci pour deux raisons. D'une part, il constitue une part importante des situations d'énonciation dans lesquelles la science se construit (cf. Motchane, 1990) et notre équipe travaillait sur un domaine scientifique, le génie génétique. Le passage à l'écrit constitue un aboutissement ou un support. Et même dans les situations les plus formelles, l'oral n'est pas absent. En outre, ce qui doit intéresser le linguiste, là où il peut être socialement utile, c'est en travaillant sur des situations où se manifestent de l'insécurité linguistique et des recherches de consensus, des processus de normaison ; et c'est pourquoi il nous paraissait plus intéressant d'étudier des interactions langagières se déroulant dans des cadres plus souples que, par exemple, celui des colloques.

Nous avons jugé que c'était à l'oral que nous pourrions le mieux saisir des pratiques spontanées, concernant aussi bien l'usage des signes que les positions métalinguistiques ou épilinguistiques des locuteurs : c'était l'objet de notre guide d'entretien qui comportait trois parties, chacune centrée sur une thématique. Préférable à un questionnaire trop précis, et par là contraignant, il permettait d'orienter une conversation spontanée en cherchant à informer toutes les rubriques que nous avions préalablement retenues.

- La première partie portait sur la mise en mots spontanée de la démarche scientifique des interviewés et visait à mieux connaître leur recherche. Les questions et demandes de renseignements étaient l'occasion d'orienter la conversation vers des champs lexicaux qui nous étaient apparus comme sensibles et de « faire sortir » un certain nombre de dénominations de notions.
- La seconde partie portait sur l'interférence de codes. Nous cherchions alors à repérer les difficultés posées par l'utilisation de l'anglais dans la formation reçue, dans la pratique en laboratoire et dans la formation dispensée. Par ailleurs, s'agissant de chercheurs ou d'enseignants-chercheurs ayant changé d'université, durant leur troisième cycle ou lors de leur recrutement, nous avons cherché à contraster le lieu d'études et le lieu d'enseignement. C'est ainsi que nous avons pu trouver des éléments de variation régionale dans la francisation de ce vocabulaire.

- La dernière partie portait sur les textes officiels. Elle visait à estimer le degré de connaissance par les locuteurs interrogés des termes recommandés et à enregistrer leurs réactions à ces propositions, souvent méconnues.

Le rapport mené par notre équipe contraste fortement par rapport aux autres. Sur le plan de l'oral, il présente des aspects qualitatifs sans se préoccuper d'aspects quantitatifs. Le but visé n'était pas d'obtenir une représentativité, mais une photographie fiable des pratiques et représentations de quelques locuteurs.

3. ENQUETER SUR L'ORAL EN TERMINOLOGIE

Il est de notre point de vue tout à fait remarquable que sous le vocable *enquête orale* apparaissent des protocoles extrêmement variés menés sur des échantillons divers dans des conditions différentes. En ce qui concerne les démarches, deux attitudes méthodologiques s'opposent nettement. La première vise à recueillir non des attestations d'emploi, mais des **déclarations d'utilisation**. La seconde a pour but le recensement et **l'étude d'emploi** en situation plus ou moins spontanée. Quitte à forcer le trait, on peut considérer que les deux méthodes possèdent leur pertinence :

- l'enquête épi- et métalinguistique permet de collecter des éléments sur l'acceptation des termes et sur la perception de leur usage ;
- l'enregistrement d'entretiens semi-directifs permet mieux d'appréhender l'usage effectif, la disponibilité des vocables et les satellites qui les entourent, par exemple les paronymes dans les reformulations. On obtient alors des informations sur l'utilisation effective de termes, plus que des opinions sur des termes en situation autonome.

3.1 Du sentiment linguistique

Se fonder uniquement sur la déclaration du locuteur d'utiliser tel ou tel terme permet de dire qu'il pense l'utiliser, mais ne dit rien sur son utilisation réelle ni sur les autres termes en concurrence. On n'interroge pas alors sur la pratique linguistique des locuteurs mais sur leur sentiment linguistique. Or « le comportement linguistique d'un locuteur est un comportement qui échappe en grande partie à sa conscience si bien qu'il lui est généralement difficile d'en faire une évaluation précise et juste. » (Martin, 1994: 195). Les attitudes langagières peuvent donc varier notablement par rapport à des déclarations d'usage.

En outre, provoquer des énoncés autour d'un terme active celui-ci alors qu'il n'entre peut-être pas dans le vocabulaire actif du locuteur interrogé. Si le degré d'usage d'un signe peut être mesuré par des commentaires épilinguistiques, s'en contenter ne renseigne pas sur les pratiques réelles : il ne faut pas négliger le fait que la conscience linguistique des locuteurs, si elle détermine en partie les pratiques, est néanmoins à relativiser. Il convient donc de se défier du seul recours aux « épiscours », aux avis donnés sur les pratiques, et de se référer à un usage observé et décrit.

3.2 De l'usage effectif

Rechercher l'écho des arrêtés terminologiques sur l'usage revient à observer les pratiques langagières, à l'écrit comme à l'oral. Il s'agit d'examiner les termes utilisés, mais également de déterminer qui utilise quoi, comment, avec qui, dans quel lieu d'élaboration, de transfert ou d'exploitation des connaissances, etc. Les conduites langagières sont influencées par la hiérarchie socioprofessionnelle et on ne peut qu'admettre que les « spécialistes » ne forment pas une communauté langagière autonome qui échapperait aux variations sociales et individuelles. Aussi s'agit-il d'intégrer à l'analyse à la fois le statut du locuteur interrogé et la situation de discours afin de repérer les phénomènes d'individuation linguistique.

Examiner finement les interactions langagières s'impose, dans la mesure où les relations entre des termes concurrents sont à l'œuvre. Nous voudrions insister sur le fait qu'il y a là des effets qui ne se disent pas, mais transparaissent à l'analyse des ratages et alternances de dénomination.

Dans l'exemple suivant, à propos de la notion de « criblage », désignée par *screening* et *screener*, le syntagme hybride *screener une banque* se reformule par *cribler une banque* ou *screening* :

« Le problème, c'est qu'on ne va pas pouvoir **screener une banque** avec... On pouvait pas **screener une banque**, **cribler une banque** génomique. On ne pouvait pas **screener la banque** /.../. On fait une banque d'expression dans *Coli*, c'est cuit. Donc on s'est dit pas de **screening** possible » (Gaudin et Guespin, 1993 : 48)

Le terme officiel *criblage* ne sort pas. Dans l'exemple suivant, c'est lors de la troisième prise de parole du locuteur et après trois occurrences de la forme anglaise *primer* que la forme française *amorçe* apparaît spontanément, comme un synonyme :

« Ben au début... en fait tu prends un **primer**, des oligo-nucléotides, qui vont s'hybrider sur ton ADN /.../ tu appelles / euh / (blanc) tu appelles **primer** l'oligo-nucléotide qui va s'hybrider sur l'ADN et qui va servir à amorcer une réaction enzymatique. Dans les **primers** c'est comme ça. Un ADN, euh, un petit oligo, une **amorçe**... »

Lorsque l'on mène une batterie d'entretiens directifs, la procédure, lourde, n'en autorise qu'un petit nombre. Elle permet d'obtenir des informations très affinées, d'une très grande fiabilité, mais se limite à quelques interlocuteurs. Ce type d'enquête, qualitative, peut venir en contrepoint d'enquêtes quantitatives, menées par le biais de questionnaires bien construits.

Quelles situations de communication faut-il alors envisager de prendre en compte ? Se cantonner à recueillir des situations formelles comme les colloques, où la communication se règle entre pairs, risque de ne pas être pertinent dans la mesure où ce type de situation se rapproche de l'écrit. Une bonne connaissance du milieu considéré est nécessaire afin de déterminer au mieux les situations à examiner.

L'observation sociolinguistique se fonde sur la description des pratiques langagières, soucieuse de la variété des discours. Cette variété mène à un autre problème méthodologique : quels locuteurs interroger ? Si le linguiste ne peut obtenir qu'une représentation des usages, dans quelle mesure peut-il se permettre une extrapolation des résultats ? Le pari est qu'à partir du relevé des pratiques de quelques individus soigneusement sélectionnés, on peut reconstruire des usages de groupes. Une bonne connaissance préalable de chaque sphère d'activité doit permettre de sélectionner au mieux les locuteurs à interroger et d'atteindre à une forme d'exemplarité, faute de représentativité.

Il est également à noter que certaines situations de communication peuvent entraîner de grandes hésitations devant le choix des termes à utiliser. L'enquête menée par Josiane Rouges-Martinez a montré qu'en situation de vulgarisation, ou de textes officiels, les locuteurs se trouvaient démunis quant aux termes à employer. On a peut-être là un indice d'un contexte où les besoins de francisation se font sentir.

4. EN GUISE DE CONCLUSION

Aucune des équipes n'a réellement opposé l'usage écrit et l'usage oral, ni établi les divergences entre les pratiques réelles et l'opinion linguistique qui transparaisaient des discours. Or contraster ces données, en livrant une image globale des différentes situations linguistiques, serait riche d'enseignements.

Certains phénomènes ne transparaisent que par des ratages ou des alternances de dénominations, comme le montre Françoise Madray-Lesigne (1992). Leur mise en lumière suppose d'inclure dans le recueil de corpus des pratiques spontanées, concernant aussi bien l'usage des signes que les positions métalinguistiques et épilinguistiques des locuteurs. En effet, dans ce domaine, si le questionnement se limite au recueil des seules représentations des locuteurs, on ne peut mesurer l'écart qui sépare les attitudes et les comportements langagiers. L'idéologie linguistique reste intéressante sur le plan politique, mais la description et l'analyse des idéologies ne prend son sens que si l'on considère en même temps le fonctionnement des termes.

De telles enquêtes devraient avoir deux objectifs. Tout d'abord, faire produire une opinion pour approcher les effets de l'idéologie linguistique. Ensuite, construire un corpus observable pour approcher le fonctionnement réel des interactions langagières spontanées en tenant compte de la variété des situations terminologiques en fonction des contextes d'utilisation.

L'une des difficultés de méthode réside dans la modélisation du niveau micro- ou méso- ou macro-social visé. Peut-on se cantonner à des individus ? A des entreprises ? A des branches d'activité ? A des sphères d'activité ? A des domaines ? Et la question ne doit-elle pas être posée différemment selon l'extension prévisible d'une terminologie ?

Préalablement à toute nouvelle étude et afin d'obtenir des résultats fiables et homogènes, une réflexion méthodologique s'impose donc.

Soulignons en dernier lieu que la commande de la DGLF est l'indice d'une volonté accrue des pouvoirs publics de lier ses activités de politique linguistique avec la recherche universitaire. On ne saurait que s'en féliciter.

Valérie Delavigne et François Gaudin
URA CNRS 1164, Université de Rouen

BIBLIOGRAPHIE

- CASSEN B. (dir.), 1990, *Quelles langues pour la science ?*, La Découverte, Paris.
- CORBEIL J.-C., 1975, *L'aménagement linguistique du Québec*, Ed. Officielle du Québec, Québec, 57 p.
- CHANSOU M., 1993, *Evaluation d'une action de politique linguistique. Rapport de recherche*, Délégation générale à la langue française, Paris.
- CHANSOU M., 1994, « Evaluation d'une action de politique linguistique. Les travaux de la commission ministérielle de terminologie de l'audiovisuel et de la publicité », *Terminologies nouvelles*, 12, Rint, Bruxelles, pp. 107-111.
- DELAVIGNE V. et GAUDIN F. (dir.), 1994, *Implantation des termes officiels. Terminologies nouvelles* n°12, Rint, Bruxelles, 165 p.
- DEPECKER L., MAMAVI G., 1993, « La terminologie, qu'est-ce ? », dans *Les brèves*, 2ème trimestre 1993, Délégation générale à la langue française, Paris, pp. I-IV.
- DEPECKER L., 1994, « La décision terminologique », dans *Les brèves*, 2ème trimestre 1994, Délégation générale à la langue française, Paris, pp. 3-4.
- FOSSAT J.-L., ROUGES-MARTINEZ J., 1994, « Implantation terminologique en télédétection aérospatiale : méthodologie et mesure », *Terminologies nouvelles*, 12, Rint, Bruxelles, pp. 123-135.
- GAMBIER Y. et GAUDIN F. (dir.), 1993, *Numéro spécial socioterminologie. Le langage et l'homme*, vol. XXVIII, 4, De Boeck Université, Bruxelles, 333 p.
- GASQUET E., VILLEBRUN I., 1992, *Rapport final du programme de recherches sur l'implantation terminologique dans le domaine de la Métallurgie*, Délégation générale à la langue française, Paris.
- GASQUET E., VILLEBRUN I., 1994, « Observation de faits d'implantation terminologique en métallurgie », *Terminologies nouvelles*, 12, Rint, Bruxelles, pp. 114-122.
- GAUDIN F., 1994, « De la francisation à l'insécurité linguistique », *Terminologies nouvelles*, 12, Rint, Bruxelles, pp. 67-72.
- GAUDIN F. et GUESPIN L., 1993, *Enquête sur l'impact des arrêtés terminologiques. Rapport final*, Délégation générale à la langue française, Paris.
- GOUADEC D., 1993, *Etude d'implantation des termes officiels de l'informatique*, Délégation générale à la langue française, Paris.
- GOUADEC D., 1994, « Implantation des termes officiels de l'informatique. Attestations, francisation, normalisation, assimilation », *Terminologies nouvelles*, 12, Rint, Bruxelles, pp. 141-147.
- GUESPIN L., 1993, « Normaliser ou standardiser », in Gambier et Gaudin, 1993, pp. 213-222.
- MADRAY-LESIGNE F., 1992, « Hypertrophie de « je » et dérive du sujet. Dire la torture, torture de dire », *Cahiers de praxématique*, 18, Montpellier, pp. 89-104.
- MARTIN A., 1994, « L'aménagement linguistique et la langue comme objet social », *Les actes du colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique (enjeux théoriques et pratiques)*, Gouvernement du Québec, Québec, pp. 187-200.
- MOTCHANE J.-L., 1990, « Chercher, inventer, innover dans sa langue », in Cassen, 1990, pp. 41-62.
- ROUGES-MARTINEZ J., 1992, *Rapport final du programme de recherches sur l'implantation terminologique dans le domaine de la télédétection aérospatiale*, Délégation générale à la langue française, Paris.
- THOIRON P., 1994, « Résultats de l'enquête d'implantation des termes de santé et de médecine », *Terminologies nouvelles*, 12, Rint, Bruxelles, pp. 77-103.
- THOIRON P., IWAZ J., ZAUCHE N., 1993, *Résultats de l'enquête d'implantation des termes de santé et de médecine*, Délégation générale à la langue française, Paris.

NOTE

(1) Décret n°86-439 du 11 mars 1986 relatif à l'enrichissement de la langue française. (*Journal Officiel* du 16 mars 1986).

Sur le fonctionnement des CMT, on consultera avec profit Depecker, 1994.

